

# Dedit exp Irar non retirée par le propriétaire

# Par francoisep, le 16/11/2010 à 17:45

## Bonjour,

j'ai envoyé ma dédit en LRAR à l'adresse indiquée dans mon bail mais ma lettre m'a été retournée car plus à cette adresse. J'ai alors tél au propriétaire qui m'a indiqué une autre adresse. J'ai renvoyé ma lettre en LRAR et mon propriétaire n'a pas encore été retiré ma lettre à la poste et demain ça fera 15 jours, donc la poste va me retourner ma dédit. On m'a indiqué que les 3 mois de préavis était a partir de la réception de ma dédit par le propriétaire. Je ne sais plus quoi faire ? Dois-je renvoyer une lettre ? Je viens de perdre 1 mois à cause de cela.

#### Par mimi493, le 16/11/2010 à 20:46

Vous devez aller voir un huissier pour délivrer le congé.

### Par francoisep, le 17/11/2010 à 07:14

rebonjour,

Merci pour votre réponse.

le problème c'est que la nouvelle adresse que le propriétaire m'a indiqué est une boite au lettre. Il n'habite pas à cet adresse.

Bonne journée.

# Par mimi493, le 17/11/2010 à 10:52

Voyez avec l'huissier, en lui donnant toutes les informations que vous avez + votre bail + la LRAR retournée (que vous n'avez pas ouverte) + preuve de dépot de la seconde.

Avant d'aller voir l'huissier, allez à la poste. Les AR se perdent souvent, mais la poste peut vous dire si la LRAR a été délivrée ou non.